

Le 19 septembre 2019

**AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 8 octobre 2019, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**DM-2019-04 304, chemin St-Louis**

Lot : 5647780 du Cadastre du Québec

Zonage : Zone HC-4

Monsieur Patrick Legault a déposé le 20 août 2019 une demande de dérogation mineure visant à autoriser le remplacement du lot numéro 5647780 par deux lots d'une superficie de 1547 et de 1542,6 mètres carrés. Les lots vacants ainsi créés permettraient la construction de deux nouveaux bâtiments principaux.

Le Règlement de lotissement numéro 2002-128, à l'article 43.2, fixe à 1875 m<sup>2</sup> la superficie minimale d'un lot partiellement desservi et situé à moins de 100 m d'un cours d'eau.

La demande aura donc pour effet d'autoriser la création de deux lots ayant une superficie inférieure de 328 m<sup>2</sup> et de 332,4 m<sup>2</sup> respectivement à la norme minimale en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce 19<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.**

**AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 8 octobre 2019, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin

St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**DM-2019-05 478, chemin St-Louis**

Lot : 4715646 du Cadastre du Québec

Zonage : A-1

Monsieur Michel Maheu, au nom d'Ameublement Maheu Inc., a déposé le 10 septembre 2019 une demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge arrière de 4,02m pour la partie du bâtiment principal qui a fait l'objet d'un agrandissement en 1986.

Le Règlement de zonage numéro 2002-127, à la grille des usages et normes, prévoit une marge arrière minimale de 8 mètres.

La demande aura donc pour effet de permettre une marge arrière inférieure de 3,98 m à la marge minimale en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce 19<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.**

**JOURNÉE DE LA CULTURE**



La journée de la culture aura lieu le vendredi 27 septembre 2019 de 18 h à 20h30 qui se tiendra au centre communautaire, 430, rue de l'Église. La municipalité sera présente avec leur Service sécurité incendie, la bibliothèque municipale ainsi que les loisirs. Cette soirée vous permettra de poser vos questions, vous procurer votre carte de la bibliothèque et de voir ce qu'il y a comme services, activités et artisans de toute sorte dans la municipalité. De plus, le Service sécurité incendie profite de cette soirée pour vous faire une visite de la caserne.



### DANSE COUNTRY

La danse country est un cours pour les **adultes** qui se tiendra le mardi de 19 h à 22 h. Ce cours est pour les débutant jusqu'aux intermédiaires. Pour s'inscrire ou pour plus d'information, vous pouvez contacter M. Gaétan par courriel : [gfmontana@videotron.ca](mailto:gfmontana@videotron.ca) ou à la journée de la culture le vendredi 27 septembre 2019 à partir de 18 h au centre communautaire, 430, rue de l'Église.

### CRÉATION CAFÉ ET TABLE ROSE EN FÊTE



Création Café et Table rose en fête est un cours **pour tous les âges** qui se tiendra le dimanche de 9 h à 12 h. Ce cours est pour des ateliers de bricolages, ainsi que des ateliers culinaires. Laisser exprimer la créativité peut vous apporter un moment de joie et de satisfaction profonde. Les inscriptions se fera à la journée de la culture le vendredi 27 septembre 2019 à partir de 18 h au centre communautaire, 430, rue de l'Église.

### KARATÉ



Le karaté est un cours pour les **enfants et adolescents** qui se tiendra le mercredi de 18 h à 20 h. Le karaté Taïkido est un style de karaté élaboré sur les principes d'efficacité des techniques. Vous y apprendrez les mouvements d'esquive et de contre-attaque dans un esprit respectant les 3 valeurs fondamentales du style soit le respect, la discipline et l'humanité. L'effort physique soutenu pendant les cours constitue une excellente mise en forme. L'enseignement est donné dans une atmosphère détendue, sympathique et de coopération entre les élèves. L'inscription se fera à la journée de la culture le vendredi 27 septembre 2019 à partir de 18 h au centre communautaire, 430, rue de l'Église.

### 7SPORTS – MULTISPORT JEUNESSE



7 Sports – Multisport jeunesse est un cours de 7 sports en 7 semaines, pour les **2 à 4 ans (avec parents), 4 à 6 ans et 6 à 10 ans**. Les sports à l'honneur sont : Hockey, Frisbee, Tennis, Gymnastique, Handball, Golf et Volleyball. Les 4 objectifs du

programme sont le développement, la confiance, la découverte et le plaisir. Pas de compétition, juste du plaisir garantie! Les parents peuvent rester sur place et encourager leur enfant. La journée d'inscription se fera à la journée de la culture le vendredi 27 septembre 2019 à partir de 18 h au centre communautaire, 430, rue de l'Église.

### BAC BRUN

Une nouvelle collecte régionale pour composter les résidus alimentaires et les résidus verts arrive cette année. La majorité des résidus qui se retrouvent dans nos poubelles sont compostables. Vous pouvez donc faire une différence et réduire l'impact collectif sur l'environnement en mettant vos résidus dans le bac brun. Cette nouvelle collecte débutera le vendredi 4 octobre 2019.



### ÉLECTION CANADA

Élection canada est à l'embauche de personnel pour travailler pendant les élections fédérales à Saint-Étienne-de-Beauharnois. Ce sera le 21 octobre 2019 toute la journée au centre communautaire. Pour plus d'informations communiquer avec M. André Asselin au 514-258-6061 ou par courriel : [24071-DAS-ARO@elections.ca](mailto:24071-DAS-ARO@elections.ca).

### LAMPADAIRES DE RUES

Dès le début de l'automne et comme à chaque année, nous avisons tous ceux qui ont des lampadaires de rues de voir à l'entretien de celui-ci ainsi que l'installation d'une lumière dans leur lampadaire. Nous vous demandons votre collaboration pour que votre rue soit des plus sécuritaires en ayant de l'éclairage. Il y va de la sécurité de vos enfants.

**Ginette Prud'Homme**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**